

DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

N°	MOIS	ANNEE
03	MAI	2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an Deux mille vingt, le 25 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs à huit Clos, vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 et retransmis en vidéo sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, M. DE LAROCHE, Mme GADRAS, Mme GIMENO, M. JAMOT, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme PATIN, Mme SCHMIT.

Nombre de membres élus	15	Quorum	6
Nombre de membres présents	15	Date de la convocation	18 mai 2020
Nombre de membres votants	15	Date de l'affichage	18 mai 2020

Objet : Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire :

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-4 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire par délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020,

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il doit être procédé à la création de postes d'Adjoints au maire et que ces postes ne doivent pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 postes au maximum.

Madame le Maire propose de voter à bulletin secret le nombre de postes d'Adjoints au maire.

Par conséquent, le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, vote par **15 voix POUR**

- La création de 4 postes d'Adjoints au maire.

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet et M. le Comptable du Trésor de Montfort-l'Amaury.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire

Marie-Christine CHAVILLON